

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES                  ARRONDISSEMENT DE BRIANCON                  CANTON DE GUILLESTRE                  COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du                  23 Janvier 2024</b>
	<b>Délibération N° : 20240123-01</b>
<b>OBJET : Autorisation au Maire à déposer des demandes de subventions pour une étude concernant le phénomène de glissement de terrain au Roux d'Abriès - <u>Modification du plan de financement.</u></b>	

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 15/01/2024

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 11

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE.

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 2

Charles LACROIX a donné pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX

**NOMBRE DE VOTANTS** : 13

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20231123-01 du 23 novembre 2023 relative à la réalisation d'une étude concernant le phénomène de glissement de terrain au Roux d'Abriès.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement prévisionnel initial :

Plan de financement prévisionnel (initial)

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Coût prévisionnel de l'étude	40 000,00 € HT	DDT – Fonds Barnier (50%)	20 000,00 € HT
		Autofinancement de la commune (50%)	20 000,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 € HT</b>

Le Maire évoque la possibilité d'obtenir une subvention complémentaire auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre du Fonds vert à hauteur de 30%. L'autofinancement de la Commune pourrait ainsi être ramené à 20% du montant subventionnable, soit 8.000,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds vert.

Monsieur le Maire présente le plan de financement modifié :

Plan de financement prévisionnel modifié

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Coût de l'AMO – RTM	0,00 € HT	DDT – Fonds Barnier (50%)	20 000,00 € HT
Coût prévisionnel de l'étude	40 000,00 € HT	Préfecture des Hautes-Alpes : Fonds Vert (30%)	12 000,00 € HT
		Autofinancement de la commune (20%)	8 000,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 € HT</b>

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 005-200083517-20240123-2024012301-DE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement modifié ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 13 voix POUR,

**APPROUVE** la proposition du Maire,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié tel que détaillé ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la DDT au titre du Fonds Barnier, et auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre du Fonds vert, ainsi qu'à signer toute pièce à intervenir concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture*